



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022**  
(Articles L. 2121-15)

**L'an deux mille vingt-deux,**

**Le : seize septembre à vingt heures,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal le 9 septembre 2022**

**Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEAU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine, M. HUNAUT Marco.**

**Secrétaire de séance : M. BAUDET Bruno**

➤ **INTERVENTION EXTERIEURE**

*20 h : Présentation du nouveau projet de territoire de la Communauté de Communes des Hauts d'Anjou par Mme GUICHARD Virginie, Vice-Présidente et M. GABORIAU Arnaud, Directeur Général des Services.*

➤ **DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

---

Mme le Maire présente au Conseil les décisions qui ont été prises depuis la réunion du 8 juillet dernier dans les domaines qui lui ont été délégués :

- La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption de la parcelle cadastrée section E n°964 sise 1 Rue des Pinsons.

➤ **DÉLIBÉRATIONS**

**LOGEMENT 9 BIS : MARCHÉ TRAVAUX**

---

Vu l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

M. FREULON Maire Adjoint expose au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation énergétique et amélioration du logement communal 9 Bis Place de la Mairie.

**Article 1<sup>er</sup> - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

M. le Maire Adjoint énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : travaux de rénovation énergétique et amélioration du logement communal 9 Bis place de la Mairie. Les travaux sont répartis en 10 lots :

- > lot 01 : Démolition / Maçonnerie
- > lot 02 : Charpente
- > lot 03 : Couverture/zinguerie
- > lot 04 : Menuiseries extérieures
- > lot 05 : Menuiseries intérieures - serrurerie

- > lot 06 : Cloisons/Doublage/Plafond/Isolation
- > lot 07 : Revêtements carrelés/Faïence
- > lot 08 : Peinture/Revêtements souple
- > lot 09 : Electricité/Ventilation
- > lot 10 : Plomberie/Chauffage

#### **Article 2 - Le montant prévisionnel du marché**

M. le Maire Adjoint indique que le coût prévisionnel est estimé à :

- > lot 01 : Démolition / Maçonnerie : 24 619,25€ HT
- > lot 02 : Charpente : 6 807,00€ HT
- > lot 03 : Couverture/zinguerie : 9 300€ HT
- > lot 04 : Menuiseries extérieures : 12 080,04€ HT
- > lot 05 : Menuiseries intérieures – serrurerie : 6 494,00€ HT
- > lot 06 : Cloisons/Doublage/Plafond/Isolation : 29 925,34€ HT
- > lot 07 : Revêtements carrelés/Faïence : 6 523,97€ HT
- > lot 08 : Peinture/Revêtements souple : 13 038,93€ HT
- > lot 09 : Electricité/Ventilation : 8 725,00€ HT
- > lot 10 : Plomberie/Chauffage : 11 104,00€ HT

Prestations supplémentaires éventuelles :

- > lot 01 PSE 1 : Enduit, taille pierre façade sur cour 13 465.60 € HT
- > lot 01 PSE 2 : Enduit, taille pierre façade passage 7 371.40 € HT
- > lot 01 PSE 3 : Enduit, taille pierre façade bureau 2 610.68 € HT

Des crédits nécessaires sont prévus au budget principal : Opération 64 Mairie article 2132.

#### **Article 3 - Procédure envisagée**

M. le Maire adjoint précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée chapitre III du Code de la Commande Publique (L2123-1, R2123-1 à R2123-7)

#### **Article 4 - Décision**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

→ d'autoriser Mme le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et amélioration du logement communal 9 Bis Place de la Mairie.

→ d'approuver la division en lots ci-dessous :

- > lot 01 : Démolition / Maçonnerie
- > lot 02 : Charpente
- > lot 03 : Couverture/zinguerie
- > lot 04 : Menuiseries extérieures
- > lot 05 : Menuiseries intérieures - serrurerie
- > lot 06 : Cloisons/Doublage/Plafond/Isolation
- > lot 07 : Revêtements carrelés/Faïence
- > lot 08 : Peinture/Revêtements souple
- > lot 09 : Electricité/Ventilation
- > lot 10 : Plomberie/Chauffage

→ d'adresser un avis d'appel de candidature sur un site de dématérialisation « marchés-sécurisés » et dans les organes de presse Ouest France & Courrier de l'ouest ;

→ de fixer la date de réception des offres à la mairie de Juvardeil avant le lundi 7 novembre 2022 à 12h00 ;

→ de définir les critères de choix des offres ci-dessous :

- 50 % Proposition financière : Prix des prestations
- 50 % Valeur technique de l'offre, décomposée somme suit :
  - 15 % Respect et/ou optimisation planning
  - 20 % Moyens humains et matériel
  - 15 % Références techniques d'opérations équivalentes dans les 5 dernières années

→ de donner tous pouvoir au Maire et aux Adjointes pour signer les pièces nécessaires.

### **SCIC : CONTRAT BOIS ÉNERGIE 2022/2023**

---

Monsieur MEIGNAN Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 la Commune a adhéré à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Maine-et-Loire Bois Energie.

Il donne lecture d'un nouveau contrat d'engagement de fourniture en combustible bois criblé pour l'alimentation de la chaufferie automatique au bois.

Il précise que par le contrat, le fournisseur s'engage à fournir et à livrer, sur toute la durée du contrat, aux conditions définies, les quantités de bois nécessaires pour l'alimentation de la chaudière automatique au bois déchiqueté.

Le contrat est passé pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Accepte à l'unanimité le contrat d'engagement de fourniture en combustible bois criblé de la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie, 14 Avenue Joxé 49000 Angers
- Autorise Madame Le Maire ou un de ses Adjointes à signer le contrat de fourniture en combustible bois criblé.

### **LOGEMENT 8 GRANDE RUE : VENTE**

---

**Vu** les articles L 2121-29 du CGCT.

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

**Considérant** que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard.  
**Considérant** que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

**Considérant** que l'immeuble sis 8 Grande Rue appartient au domaine privé communal,

**Considérant** les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 05/08/2022,

**Considérant** les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Juvardeil et les évaluations réalisées par les agents immobiliers et l'office notarial de Châteauneuf-sur-Sarthe, LES HAUTS d'ANJOU (49330),

**Considérant** l'évaluation des travaux importants à prévoir sur ce logement afin d'obtenir une meilleure classe énergétique.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour (M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine) et une abstention (M. HUNAUT Marco)

**DECIDE** l'aliénation de l'immeuble sis 8 Grande Rue au prix de 107 000€ ;

## ➤ COMMISSIONS COMMUNALES

### **COMMISSION VIVRE ENSEMBLE**

---

La Commission « Vivre Ensemble » a redéfinie son contenu et ses attributions, elle s'appellera dorénavant « Enfance jeunesse » et prendra en charge les activités en lien avec la commune : l'accueil périscolaire, les assistantes maternelles, la prévention routière, la réflexion à mener sur les activités des jeunes, inclure les collégiens et les pré-ados dans la vie de la commune, une journée citoyenne des jeunes...

Une partie des activités de la Commission VECl sera ainsi déportée vers les autres commissions comme la Culture chez VACoTA et l'intergénérationnel vers le CCAS.

La Commission souhaite suivre et être partenaire sur le projet de l'école 2022-2023 qui concerne « le vivre ensemble ». Voir comment la commission peut aider et être au plus près de l'équipe enseignante ?

Valérie et Françoise, travailleront en binôme à la tête de cette nouvelle commission, le but étant de limiter les actions, mais de les mener à leur terme.

Le fonctionnement école/mairie doit changer, la directrice devra passer par Françoise ou Valérie qui sont les référentes de la commune, ce sont elles qui redirigeront, si nécessaire vers la bonne commission.

Pour sa gouvernance, la commission a besoin d'un soutien clair des élus, elle veut être informée des informations périscolaires.

Les élus des commissions peuvent définir des objectifs pour les agents, ceux-ci leurs seront communiqués lors de leur entretien annuel.

Pédibus : reprise la semaine n°37 pour test jusqu'aux vacances d'octobre. Il y a des parents volontaires pour encadrer les enfants, mais peu d'inscrits. Il existe un doute sur la motivation des enfants, d'autant qu'un second « pédibus » existe avec la présence de 7 enfants.

### **CCAS**

---

La gym adaptée a repris la semaine n°37 avec 17 personnes.

L'atelier numérique pour les seniors reprends en janvier, mis en place par le CIAS, avec un maximum de 8 personnes. Cette information sera communiquée dans les Echos.

Il s'avère que nos anciens se sentent plus seuls l'été, voir pour demander aux jeunes d'argent de poche de proposer des activités avec les aînés à cette période.

Le repas des aînés est prévu le mercredi 5 octobre. Le prix par personne passe de 20.50€ à 26,50€. Pour réduire la facture, le CCAS assurera le service et économisera ainsi 5€ sur chaque repas. Il y avait 68 convives en 2022 sur une population de plus de 70 ans de 127 personnes. Il sera demandé aux 6 jeunes du dispositif d'argent de poche de faire le service.

Pour les illuminations de Noël, la commission a choisi un nouveau prestataire. Le budget dépasse de 71€ de ce qui était prévu. Le montage des illuminations est à notre charge, nous en profitons pour former le personnel au maniement de plateforme élévatrice, le dépassement du budget de formation s'élève à 386€. Les illuminations seront installées le 30 novembre 2022.

Lors de la prochaine réunion avec les associations pour le planning annuel des festivités, une information sera transmise concernant les économies à faire pour l'utilisations des différentes salles.

### INFORMATION/QUESTIONS DIVERSES

---

Fête de l'élevage le 17/09 à Châteauneuf-sur-Sarthe : L'organisation cherche à changer de commune l'an prochain, Juvardeil se positionne.

Repas de fin d'année : Deux repas sont prévus l'un avec les élus et les agents et l'autre avec les élus et leurs conjoints. Le repas élus et agents est fixé au vendredi 09/12, probablement un buffet. La date pour le repas élus et conjoints sera à fixer lors du prochain Conseil Municipal.

### CCVHA RÉUNIONS

---

Charte du PLUi : Le Conseil municipal vote pour l'acceptation de la charte du PLUi 10 voix pour (M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. FERTUN Bernard, Mme PITON Marylaine, M. HUNAUULT Marco) et 3 abstentions (M. FERRON Patrick, M. PLEURMEAU Jean-Lou, Mme LEGLAUNEC Sophie).

Piste cyclable : Le coût restant à charge à la commune, pour la piste cyclable de Juvardeil à Châteauneuf-sur-Sarthe et la voie verte (liaison cyclable touristique) est estimé à 92 546,40€ TTC en investissement.

Le reste à charge pour les coûts annuels d'entretien est estimé à 23 295€ TTC.

L'étude pour la piste cyclable est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Une tendance positive se dégage pour ce projet, une décision sera prise après l'analyse de l'étude.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 21 octobre 2022 à 20h30.

A JUVARDEIL, le 21 octobre 2022

Le Maire,  
Mme FOUCHER Juanita



Le secrétaire,  
Mr BAUDET Bruno

